



DELIB 13-2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 27 mars 2025 à 18h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 9

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 20/03/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les vingt-sept mars à 18h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Martine BOUSQUET, Nadège BOUYSSSE, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Cédric GARCIA, Jean-Luc IMART, Francis LEDOUX.

Pouvoir : Simon SAFFORES à Cédric GARCIA.

Absents : Adrien STOLDICK.

Secrétaire de séance : Evelyne ROUANET

La séance débute à 18h00 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Objet de la délibération : **BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2025**

Un extrait du budget primitif 2024 a été mis à disposition des élus version papier.

Madame le Maire présente le budget primitif 2024 assainissement au chapitre et propose de l'**APPROUVER**.

Madame le Maire précise qu'il y a une erreur sur la maquette qui sera transmise à la préfecture et à la trésorerie, qui est indépendante de la mairie. En effet la base DGCL (Direction Générale des Collectivités locales) récupérée par le logiciel comptable est erronée : les crédits portés au chapitre 13 sont doublés.

Madame le Maire demande au trésorier de bien vouloir modifier cette erreur lors de la réception du flux budgétaire : selon le budget voté ci-dessous : chapitre 13 vote de 200 000.00€ à l'article 1311, la maquette fait apparaître 400 000.00€.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET